

La parole politique interdite dans les Eglises catholiques du Burundi

PANA, 21 avril 2019 Bujumbura, Burundi - Le dimanche de Pâques a coïncidé avec l'entrée en vigueur de la Conférence des Evêques catholiques du Burundi (CECAB) portant interdiction formelle aux célébrants de donner l'autorisation à certains fidèles ou à des personnes de passage, de prendre la parole pendant la messe, alors que ce n'est pas prévu par le rituel de la messe.

Plusieurs religions sont pratiquées au Burundi et offrent une importante tribune pour passer des messages. Les statistiques officielles font état de 60% de catholiques, 15% de protestants, 5% de musulmans et 20% de croyances indigènes. Dans une déclaration, la puissante Eglise catholique du Burundi appelle les prêtres et autres célébrants à respecter les normes liturgiques pour la sauvegarde de la dignité de la célébration de l'eucharistie. Dans la paroisse, c'est le curé qui, sous la responsabilité de l'évêque diocésain, doit veiller au respect des normes liturgiques de la célébration des sacrements en général et dans la célébration de l'Eucharistie en particulier, souligne la déclaration. Il se fait malheureusement qu'il y a des célébrants qui, tout en étant conscients de leur responsabilité de respecter et faire respecter les normes liturgiques, ont pris l'habitude de donner l'autorisation à certains fidèles ou à des personnes de passage de prendre la parole, alors que cela n'est pas prévu par le rituel de la messe, déplore la même déclaration.

Dans certaines paroisses, des prêtres tombent sous la tentation des dons reçus, promis ou attendus, ou à cause des relations personnelles estimées quelque peu obligeantes et ils cèdent ainsi à la pression morale et violent les normes liturgiques, poursuit la même source. En outre, il y a des fidèles laïcs ou d'autres personnes qui, se fondant sur leur statut social, croient avoir le droit d'intervenir à l'Eglise lorsqu'ils participent à la Messe, comme si la célébration eucharistique pouvait se confondre avec une réunion quelconque ou n'importe quelle autre assemblée de prières. « Il n'est pas licite à un prêtre célébrant d'accorder la parole à un fidèle laïc ou à toute autre personne en dehors de ce qui est prévu par le rituel pour la célébration eucharistique ». L'Eglise catholique du Burundi concède que s'il est nécessaire qu'un laïc transmette des informations ou présente un témoignage de vie chrétienne aux fidèles, qu'il fasse en dehors de la Messe. La radio publique a signalé le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, parmi les fidèles protestants de l'Eglise du Rocher, dans sa province natale de Ngozi (Nord), sans les habituels larges extraits de sa prise de parole à pareille occasion. Par contre, le premier vice-président de la République, Gaston Sindimwo, a été cité par la radio publique, appelant, dans une Eglise de Bujumbura, à se préparer aux prochaines élections générales 2020, dans le calme et la sérénité.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});